

**Séance du Conseil de Ville  
du 24 septembre 2018, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 08 / 2018**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 07 du 27 août 2018
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - Mme Melonie Rae Alspaugh ainsi que son fils Nathaniel Ryan Alspaugh
  - M. Miguel Andrea ainsi que son épouse Mme Maria Andrea-Telesca et leurs enfants Marco et Léa Andrea
  - M. Aladin Burzic
  - M. Sadri Gaxherri ainsi que son épouse Mme Tixhe Gaxherri-Jaha
  - M. Bruno Giorgi ainsi que ses fils Christophe et Eric Giorgi
  - Mme Miranda Shabanaj
6. Développement de la motion 5.08/18 - "Un accès aux lieux publics pour toutes et tous", Alternative de gauche, Mme Jeanne Beuret
7. Réponse au postulat 4.01/18 - "Ouverture de la Maison de l'enfance pendant les vacances", PCSI, M. Paul Fasel
8. Réponse au postulat 4.02/18 - "Une Maison de l'enfance ouverte toute l'année !", PDC-JDC, Mme Karen Chevrolet
9. Réponse à la motion 5.01/18 - "Ouverture de la Maison de l'enfance avant et après les vacances", PCSI, M. Paul Fasel
10. Réponse à la question écrite 2.08/18 - "Développement durable et gestion des déchets", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
11. Réponse à la question écrite 2.09/18 - "Goulet d'étranglement", UDC, M. Michel Rottet
12. Réponse à la question écrite 2.10/18 - "Protection des données au niveau communal", PS, M. Thierry Raval
13. Réponse à la question écrite 2.11/18 - "Un terrain de football synthétique aux Prés-Roses", PLR, M. Pierre Chételat
14. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Olivier Montavon**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il souhaite la bienvenue aux participants au cours *Formation Femmes et politique / Formation Hommes et politique*, organisé par la Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes. De plus, il adresse ses remerciements à la Fondation Pérène pour l'accueil d'une délégation du Conseil de Ville, à qui elle a présenté l'institution et son fonctionnement.

## 2. **APPEL**

40 membres sont présents.

### **Conseil de Ville**

M. Olivier **Montavon**, président, M. Christophe **Günter**, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Rémy **Meury**, 2<sup>e</sup> vice-président, Mme Kathleen **Gigon**, Mme Florine **Jardin**, scrutatrices.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Jeanne **Beuret**, Pierre **Brulhart**, André **Burri**, Théo **Burri**, Patrick **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Karen **Chevrolet**, Jérôme **Corbat**, Pascal **Domont**, Paul **Fasel**, Pierluigi **Fedele**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Gaëlle **Frossard**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Khelaf **Kerkour**, Renaud **Ludwig**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Grégoire **Monin**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**.

#### Sont excusés et remplacés

Mme Régine Bonvallat est remplacée par Mme Pierrette **Nusbaumer**

Mme Camille Borruat est remplacée par M. Patrick **Claude**

M. Laurent Crevoisier est remplacé par Mme Annie **Schneider**

M. Célien Milani est remplacé par Mme Céline **Robert-Charrue Linder**

Mme Laurence Studer est remplacée par M. Michel **Rottet**

#### Est excusé

M. Thierry Raval.

#### **Conseil communal**

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdar**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

#### **Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

### 3. PROCÈS-VERBAL NO 07 DU 27 AOÛT 2018

Le procès-verbal no 07 du 27 août 2018 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

### 4. QUESTIONS ORALES

**M. Grégoire Monin**, PS, regrette la confirmation de la Confédération de sa décision prise en début d'année de ne pas retenir le programme d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération. Un manque de soutien du Gouvernement avait alors été dénoncé. En outre, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a mis en évidence des lacunes dans le dossier, de même qu'un manque d'écoute par rapport à certaines demandes issues des programmes précédents et le retard dans la réalisation des mesures des PA1 et PA2. M. Monin invite à tirer rapidement les enseignements de cette décision négative pour pouvoir réintégrer au plus vite le programme national et assurer le développement de Delémont. Aussi, il souhaite connaître l'analyse du Conseil communal s'agissant de cet échec et les mesures qu'il entend proposer.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme que la décision fédérale est liée à la non-réalisation de certaines mesures, l'agglomération et le Canton estimant qu'elles pouvaient être réalisées jusqu'en 2027. Du reste, elles figurent dans les planifications financières des communes et du Canton. Ces planifications ne sont à ce stade pas établies jusqu'en 2027 mais les engagements seront pris pour rassurer la Confédération. Par ailleurs, M. Chappuis craint que le Jura ne soit encore considéré comme une région périphérique, dont les particularités diffèrent de celles des agglomérations de grandes villes, notamment en ce qui concerne la gestion du trafic. Il confirme le travail conséquent fourni par l'agglomération dans le PA3. D'autres mesures seront soumises à la Confédération pour assurer le développement de la région. Du reste, les sommes demandées par l'agglomération sont modestes par rapport à l'enveloppe globale des subventions atteignant 1.34 milliard de francs. M. Chappuis attend un soutien du Gouvernement dans ce dossier, notamment par une lettre prochainement envoyée au responsable du dossier à Berne et par des planifications financières. Des discussions ont également eu lieu avec M. Claude Hêche, conseiller aux Etats et représentant de la Commission des transports au niveau du Conseil des Etats. En cas de refus, les mesures du PA3 pourraient être reprises dans le futur PA4.

**M. Grégoire Monin** est satisfait.

**Mme Karen Chevrolet**, PDC-JDC, demande au Conseil communal s'il estime que le chemin du Palastre, menant à la Fondation Père, dont les activités se développent, est adapté au croisement de véhicules, d'autant plus qu'il est également emprunté par de nombreux piétons.

**M. Ernest Borruat** rappelle que cette rue a une vocation de mobilité douce. Pour délester le trafic au chemin du Palastre, la route le reliant à la rue Meret-Oppenheim devrait être rénovée. Toutefois, des places d'évitement existent le long du chemin, limité à 30 km/h, pour y favoriser le croisement.

**Mme Karen Chevrolet** est partiellement satisfaite.

**Mme Florine Jardin**, PCSI, constate la pose de nombreux panneaux publicitaires à l'entrée ouest de la ville annonçant des manifestations. Ces panneaux, même provisoires, sont dangereux car ils retiennent l'attention des automobilistes. Aussi, Mme Jardin demande à l'Exécutif s'il prévoit un aménagement plus adapté pour ces publicités.

**M. Claude Schluchter** indique qu'un groupe de travail a étudié l'installation de panneaux d'information aux entrées de ville. La mise en œuvre est maintenant attendue pour ces panneaux, prévus pour favoriser l'accès aux infos administratives, culturelles, touristiques ou sportives, pour les habitants et les visiteurs. Cet aménagement vise également à limiter l'impact négatif des panneaux publicitaires et est inscrit à la planification financière pour 2019, pour un montant de Fr. 250'000.-.

**Mme Florine Jardin** est satisfaite.

**M. Michel Friche**, PLR, revient sur le PA3 qui présente, selon l'ARE, de grandes lacunes, ce qui peut être dû à une mauvaise compréhension de la Confédération ou à une mauvaise préparation du dossier. Ce refus nuit au développement et aux finances de la ville. Les explications fournies par voie de presse semblent lacunaires et ne satisfont pas le groupe PLR. Aussi, M. Friche demande si un rapport circonstancié sur les causes de cet échec sera prochainement transmis au Conseil de Ville.

**M. Damien Chappuis**, maire, répète que l'agglomération est en discussion avec les Chambres fédérales pour l'obtention de subventions. La presse est indépendante et l'article récemment publié s'est basé principalement sur le rapport de l'ARE, sans interview du comité d'agglomération, de l'Exécutif delémontain ou du Gouvernement jurassien. Le Conseil communal transmettra au Conseil de Ville le rapport établi par l'ARE à la suite de la défense du dossier par le comité d'agglomération à diverses reprises. M. Chappuis regrette la décision fédérale, d'autant que le Jura ne compte qu'une agglomération. Le soutien du Gouvernement est donc indispensable. Finalement, M. Chappuis indique que le PA3 a obtenu la note de 3 sur une échelle allant de -6 à +12 et qu'un seul point a manqué au dossier pour être retenu. Dans ces circonstances, il estime les termes "grosses lacunes" et "échec" comme étant trop forts. Le PA3 doit être amélioré et des éléments nouveaux donnés à la Confédération pour l'obtention des soutiens financiers.

**M. Michel Friche** est partiellement satisfait.

**M. Marc Ribeaud**, PS, s'étonne de certaines activités mécaniques à la rue de Chêtré et dans un hangar à la Beuchille, récemment détruit par le feu. Dans le cas de l'atelier automobile à la rue de Chêtré, les Autorités ont agi rapidement, même si les procédures judiciaires sont lentes. Pour la Beuchille, M. Ribeaud relève qu'il s'agit d'une zone agricole. Aussi, pour les cas où la sécurité est menacée, il demande au Conseil communal si, avec le soutien cantonal, il peut raccourcir les procédures habituelles de justice, pour mettre rapidement un terme aux activités susceptibles de porter atteinte à la santé de la population ou à l'environnement.

**M. Ernest Borruat** informe que l'atelier de la Beuchille n'a pas obtenu l'autorisation de la Ville. Quant à celui de la rue de Chêtré, il a fait l'objet d'actions, notamment une lettre signifiant au propriétaire que l'installation ne pouvait pas être mise en place, même provisoirement. M. Borruat décrit la procédure légale à appliquer dans de telles situations et les délais d'opposition, que la Ville a observés. A l'échéance dudit délai, le dossier fera l'objet d'une exécution forcée de l'enlèvement de cette installation.

**M. Marc Ribeaud** est partiellement satisfait.

**M. Pascal Domont**, PLR, revient sur la problématique du stationnement pour les cars, en soulignant la situation dangereuse récemment provoquée par un véhicule lors d'une manœuvre à l'entrée du parking du Gros-Pré. La circulation a été bloquée à la route de Porrentruy, gênant le parcage de voitures sur ce site et générant une situation d'insécurité pour les personnes attendant le bus. Aussi, M. Domont souhaite connaître les mesures que prévoit la Ville pour pallier le manque de places de stationnement pour les bus et leur délai d'application. Le Conseil communal ne devrait-il pas prendre contact avec la direction de la Poste pour envisager une solution à long terme, par la mise à disposition d'une ou deux places pour que les bus puissent embarquer les voyageurs ? Le nouveau parking de la Poste pourrait-il être dimensionné en conséquence ?

**M. Ernest Borruat** regrette cette situation, aucun emplacement n'étant disponible au sud des voies, et il transmettra l'événement décrit par M. Domont à son service. Quant au futur parking de la Poste, il pourrait

difficilement accueillir les bus de voyages privés, tant la circulation est dense à l'heure actuelle dans le quartier de la gare, vu les flux tendus des cars postaux pour respecter les horaires CFF. Toutefois, une réflexion est actuellement en cours pour l'aménagement d'un emplacement pour les cars à la place de l'Etang, où le parking sera modernisé, notamment par un système de contrôle. La réalisation pourrait avoir lieu d'ici à mi-2019.

**M. Pascal Domont** est satisfait.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Damien Chappuis**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Melonie Rae Alspaugh ainsi que son fils Nathaniel Ryan Alspaugh
- M. Miguel Andrea ainsi que son épouse Mme Maria Andrea-Telesca et leurs enfants Marco et Léa Andrea
- M. Aladin Burzic
- M. Sadri Gaxherri ainsi que son épouse Mme Tixhe Gaxherri-Jaha
- M. Bruno Giorgi ainsi que ses fils Christophe et Eric Giorgi
- Mme Miranda Shabanaj

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/18 - "UN ACCÈS AUX LIEUX PUBLICS POUR TOUTES ET TOUS", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME JEANNE BEURET**

**Mme Jeanne Beuret**, Alternative de gauche, indique que sa motion vise à améliorer l'accessibilité des lieux publics de Delémont. Dans le cadre d'un récent colloque organisé par Pro Infirmis, un délégué politique a relevé que les personnes en situation de handicap ou de mobilité réduite avaient déjà beaucoup attendu et qu'elles représentaient une population discrète et souvent oubliée. Ce dernier indiquait également que des mesures devaient maintenant être prises en leur faveur. La motion concerne l'ensemble des lieux publics de la Ville, raison pour laquelle elle demande le recensement, avec l'aide d'un expert, des lieux ne remplissant pas les critères des lois en vigueur pour l'accès aux lieux publics pour toutes et tous. A titre d'exemple, Mme Beuret cite la Ludothèque, où une rampe a récemment été installée. Elle invite à définir des mesures à réaliser dans des délais convenables. Une information à la population s'agissant des mesures prises devra être prévue. Même si la motion engendrera des coûts, Mme Beuret estime que les bénéficiaires des mesures ne doivent plus être discriminés. Par ailleurs, le Conseil de Ville pourra statuer sur chaque aménagement vu qu'il fera l'objet d'un crédit.

**M. Ernest Borruat**, partageant les préoccupations de la motionnaire, souligne que le délai de réalisation de l'intervention ne permettra pas de pallier les situations critiques pour les personnes à mobilité réduite, prenant en exemple la piscine de la Blancherie. Aussi, le Conseil communal demande la transformation de la motion en postulat pour pouvoir réaliser l'étude et déterminer les mesures nécessaires. En effet, les urgences actuelles du Service UETP en particulier ne permettront pas de mener à bien la concrétisation des aménagements. D'autre part, le service souhaite les synchroniser avec des améliorations et entretiens actuellement en cours pour les bâtiments.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, se ralliant aux requêtes de la motionnaire, rappelle que la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées est en vigueur depuis 20 ans. Même si la Suisse a ratifié la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, de nombreux travaux restent à entreprendre. Parallèlement aux progrès réalisés dans les transports publics, les bâtiments publics doivent être aménagés, jusqu'en 2023 pour les collectivités. De l'avis de Mme Maitre-Schindelholz, de nombreux lieux à Delémont doivent être améliorés, en particulier l'Hôtel de Ville. A ce titre, elle s'étonne que la Salle des mariages soit difficile d'accès. De plus, à son sens, étant donné les tâches importantes en matière d'égalité pour les personnes en situation de handicap, le postulat lui paraît plus adapté, d'autant qu'un répertoire des lieux où la mobilité est entravée semble quasi indispensable (passages piétons, WC publics, marquages au sol ou mobilier urbain, entre autres). En cas de non-acceptation de la transformation en postulat, le groupe PCSI laisse la liberté de vote pour la motion.

**M. Pierre Brulhart**, PS, informe que son groupe soutiendra la motion, qui ne permettra pas la concrétisation des mesures dans le délai réglementaire, l'important étant de donner un signal fort aux personnes à mobilité réduite. Le Législatif aura l'opportunité de se prononcer sur des aménagements

précis et la motion lui paraît large, vu qu'elle demande de recenser des lieux, pas uniquement des bâtiments, qui ne répondent pas aux exigences ad hoc.

**Mme Jeanne Beuret**, Alternative de gauche, relève que sa motion inclut l'ensemble des lieux publics à réaménager. D'autre part, leur inventaire ne devrait pas nécessiter six mois, vu que la problématique est connue. D'ici à cette échéance, le calendrier des travaux devrait être établi et non les mesures réalisées. A son avis, la contrainte induite par la motion permettra de faire savoir à la population que Delémont entend garantir à chacun l'accessibilité à l'ensemble des lieux publics. Pour cette raison, elle maintient sa motion.

**DECISION** : la motion 5.08/18 - "Un accès aux lieux publics pour toutes et tous", Alternative de gauche, Mme Jeanne Beuret, est acceptée par 25 voix contre 8.

7. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/18 - "OUVERTURE DE LA MAISON DE L'ENFANCE PENDANT LES VACANCES", PCSI, M. PAUL FASEL**

8. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.02/18 - "UNE MAISON DE L'ENFANCE OUVERTE TOUTE L'ANNÉE !", PDC-JDC, MME KAREN CHEVROLET**

**Mme Esther Gelso**, répondant aux postulats 4.01/18 et 4.02/18, indique que les parents ont pu faire part de leurs attentes s'agissant d'une extension d'ouverture de la Maison de l'Enfance. Ces derniers semblent intéressés à l'ouverture de la première semaine des vacances d'été, au contraire des deux suivantes. Pour les fêtes de fin d'année, les premiers jours de reprise sont demandés par les parents, soit une rentrée en principe dès le 3 janvier. Mme Gelso relève que l'institution est ouverte pendant les vacances de Pâques et d'automne, même si le taux de remplissage chute parfois à 30 %.

La Ville prendra également en considération l'expérience pilote réalisée par la crèche de Porrentruy durant l'été 2018, même si les enfants des communes environnantes y étaient également accueillis, ce que Delémont n'envisage pas. Quelque 70 enfants ont été concernés par cette expérience, qui a également montré ses limites pour un certain nombre de situations. Le rapport final de cette crèche est attendu en octobre pour déterminer l'organisation optimale pour Delémont.

L'ouverture supplémentaire requise par les postulats fera l'objet d'une prise de position du Service de l'action social sur la base des demandes parentales et du rapport de Porrentruy. Mme Gelso relève également l'interdiction légale de mettre un enfant plus de 48 semaines par année dans une crèche et l'obligation de la Ville de garantir au personnel au moins deux semaines consécutives de vacances.

9. **RÉPONSE À LA MOTION 5.01/18 - "OUVERTURE DE LA MAISON DE L'ENFANCE AVANT ET APRÈS LES VACANCES", PCSI, M. PAUL FASEL**

**Mme Esther Gelso** indique que les demi-jours avant et après les vacances sont désormais à la disposition des parents pour l'accueil de leurs enfants. La motion est donc réalisée.

10. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/18 - "DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GESTION DES DÉCHETS", PCSI, MME SUZANNE MAITRE-SCHINDELHOLZ**

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, est satisfaite.

11. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/18 - "GOULET D'ÉTRANGLEMENT", UDC, M. MICHEL ROTTET**

**M. Michel Rottet**, UDC, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION** : l'ouverture de la discussion est acceptée.

**M. Michel Rottet**, UDC, estime la réponse du Conseil communal peu claire. En effet, comme la nouvelle construction en face du Centre Saint-François péjorera encore le goulet d'étranglement à cet endroit et que la chaussée ne peut pas être élargie, M. Rottet souhaite connaître les mesures concrètes envisagées par le Conseil communal. Concerneront-elles par exemple l'interdiction des véhicules de 3.5 t ou l'installation d'un feu de signalisation ?

**Mme Jeanne Beuret**, Alternative de gauche, souhaite un complément d'information s'agissant de la suppression des bus à la route du Vorbourg.

**M. Ernest Borruat** confirme les problèmes récurrents de circulation à la route du Vorbourg. Diverses mesures sont attendues par les habitants des quartiers concernés, soit en faveur d'une circulation sans restriction, soit pour une circulation réduite. Le bureau Citec a réalisé une étude concernant la route du Vorbourg et validé les mesures visant à renforcer la sécurité à la hauteur de la future villa Vorbourg 15. A cet endroit, le goulet d'étranglement sera encore accru, vu que le croisement sera difficile sur une certaine distance. D'autres aménagements seront renforcés sur cette route, à la hauteur des rues du Bérédier, des Pèlerins et des Martins. L'Exécutif n'entend pas stopper la circulation mais la réguler par différents aménagements à réaliser en fonction du cadre bâti, vu que le mur du Centre Saint-François et celui de la villa Vorbourg 15 sont protégés. S'agissant des transports publics, M. Borruat relève un problème de synchronisation des bus avec les trains. Par ailleurs, une étude a révélé que très peu d'usagers prennent le bus depuis les arrêts situés à la route du Vorbourg. De ce fait, vu l'aménagement de la rue du Vieux-Château, les bus l'emprunteront dès décembre prochain et non plus la route du Vorbourg, ce qui impliquera la création d'un arrêt à la hauteur du garage pour assurer aux bus d'atteindre la gare dans les temps. En contrepartie, les bus circuleront à une cadence de 20 minutes au lieu de 30 actuellement. M. Borruat met en exergue la volonté du Conseil communal de faire écouler le trafic par la rue du Vieux-Château, aménagée pour supporter un volume de trafic supérieur. Des mesures s'agissant de la route du Vorbourg sont prévues, non pas l'interdiction des véhicules de plus de 3.5 t mais la suggestion d'emprunter la rue du Vieux-Château.

**12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/18 - "PROTECTION DES DONNÉES AU NIVEAU COMMUNAL", PS, M. THIERRY RAVAL**

**M. Pierre Brulhart**, PS, en l'absence de M. Thierry Raval, informe que ce dernier est partiellement satisfait.

**13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.11/18 - "UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE AUX PRÉS-ROSES", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT**

**M. Pierre Chételat**, PLR, est satisfait.

**14. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**A été déposée :**

- **motion interne 5.09/18** - "Modification de l'article 36 du règlement du Conseil de Ville relatif aux questions orales", au nom du Bureau du Conseil de Ville, M. Rémy Meury

La séance est levée à 20 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Olivier Montavon

Nadia Maggay